

Communiqué - 13 janvier 2014

Les prix et le remboursement des audioprothèses en France

La situation actuelle pour les adultes : 1 000 euros par appareil à la charge des patients

- L'audioprothésiste est un professionnel de santé dont les prestations, sur prescription médicale, s'appuient sur le matériel qu'il choisit, adapte et délivre
- Notre pays compte 6 millions de malentendants dont 2,5 à 3 millions devraient être équipés. Seuls 1,5 le sont
- 480.000 appareils sont délivrés chaque année pour les adultes par 2700 audioprothésistes
- L'Assurance Maladie rembourse 120€ par appareil, les complémentaires santé 350€ en moyenne, soit 470€ au total
- Le coût moyen d'une audioprothèse, toutes gammes confondues, est de 1535€. Ce coût comprend l'appareil lui-même, la prestation initiale (analyse, adaptation de l'appareil et réglages) et le suivi prothétique étalé sur 4 à 6 ans
- Il reste à la charge des patients environ 1000€ par appareil (1535€ moins 470€)

Pourtant, un secteur aux prix proches de ceux du réseau mutualiste

- Le président de l'enseigne Audition Mutualiste de la Mutualité française (350 centres, 10% du marché) : « *Sans profits et avec une centrale d'achat, nous diminuons seulement la facture de 10 à 15%* »
- Dans le réseau mutualiste, le prix moyen est de 1345€, soit à -12% du prix moyen du secteur

Les prix en France dans la moyenne basse Européenne

	France	Suède	Royaume-Uni	Allemagne	Espagne	Italie
Entrée de gamme	1000	980	570-1300	1100	1100-1600	800
Milieu de gamme	1500	980-1880	1800-2300	1100-1300	1700-2100	1000-2000
Haut de gamme	2000	2500	2700-2800	2400-2600	2200-3100	3900

Sources : Étude Alcimed 2009 pour l'observatoire des prix de la CNSA et, pour la France, estimations du Bucodes-SurdiFrance

En France, les plus faibles remboursements, le meilleur taux de satisfaction

	France	Belgique	Suisse	Allemagne	Luxembourg	Italie
Remboursement public adultes pour un appareil	120	660	690	840 (revalorisation le 01.11.2013)	890	600

Source : Rapport annuel Amplifon 2012, page 37

- Le remboursement moyen de l'Assurance Maladie et des complémentaires en France, environ 470€, est inférieur aux seuls remboursements publics des pays limitrophes
- L'enquête internationale EuroTrak 2009 montre que le taux de satisfaction des malentendants en France (86%) est nettement supérieur qu'en Allemagne (72%) ou au Royaume-Uni (77%)

Une priorité de santé publique dont le remboursement doit être revalorisé

- La Cour des Comptes, en septembre 2013, souligne que l'on pourrait envisager « *la fin de la prise en charge par l'assurance maladie obligatoire de l'optique correctrice au bénéfice d'autres priorités de santé publique et notamment les audioprothèses* »
- En octobre 2013, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) traite des « *aides techniques, un instrument de prévention à la dépendance* » et demande la revalorisation « *prioritaire concernant les prothèses auditives dont la prise en charge au titre de l'assurance maladie est actuellement fortement déconnectée de la réalité économique* »
- Le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) indique, dans son rapport annuel publié en décembre 2013 : « *S'agissant des prothèses dentaires et de l'optique, les RAC pourraient traduire des choix de consommations que la solidarité n'a pas vocation à prendre en charge. Ce n'est pas le cas pour les prothèses auditives pour lesquelles le HCAAM a déjà regretté les défauts de prises en charge* »